

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2018-10-326**

Objet : Signature du contrat Grand Site Occitanie Aigues-Mortes - Camargue Gardoise - Saint-Gilles

Séance du 15 octobre 2018

Date de convocation : 5 octobre 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 30 titulaires et/ou suppléants + 3 avec voix consultative

Membres votants présents : 28

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 9 M. CRAUSTE pour Mme DUGARET, M. BERNARD à M. PENIN, M. MAUMEJEAN à Mme NEPOTY, M. TRAUJLET à M. CAMPOS, M. TICHET à Mme CHRISTOL, Mme CHOPARD à M. DENAT, M. GRAS à M. ESTEVE, M. CERDA à M. JULIEN, M. SAUZEDE à Mme MARTIN.

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : Mme CLAUDEL à M. MEGIAS (Communauté de communes différentes)

Nombre total de voix : 37

Le quorum est atteint : 37/44

L'an deux mille dix-huit, le quinze octobre, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Saussines.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier PENIN, , Christine ROUVIERE , Laurent PELISSIER, Arlette FOURNIER, Jean Claude CAMPOS, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Jean DENAT, Katy GUYOT, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Gérard DUPLAN, Marc FOUCON, Thierry AGNEL, Véronique MARTIN, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Pierre GAFFARD LAMBON, Marie José PELLET, Cécile MARQUIER François GRANIER,

Suppléants avec voix délibérative : Françoise DUGARET, Marielle NEPOTY, Daniel JULIEN,

Suppléants sans voix délibérative : Marie José DOUTRES, Michel FEBRER

Présence de (Pays de Lunel) : Henry SARRAZIN, Richard PITAVAL, Jacques GRAVEGEAL

Absents excusés :

Robert CRAUSTE, Claude BERNARD, Claudette BRUNEL, Guy SCHRAMM, Christophe TICHET, Annick CHOPARD, Alain REBOUL, Marc JOLIVET, Jean François LAURENT, Freddy CERDA, Philippe GRAS, Agnès NECTOUX, Isabelle DEBRIE, André SAUZEDE, Jean Pierre BONDOR, Jean Michel ANDRIUZZI, Caroline BRESCHIT

Exposé :

A l'été 2017, la Région Occitanie lance un appel à projet afin d'identifier les grands sites régionaux, susceptibles d'intégrer le réseau « Grands Sites Occitanie ».

La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée dispose de nombreux sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de forte notoriété qui concourent fortement à sa qualité et à son identité. Du fait de leur « capital image exceptionnel » ces sites constituent des éléments de promotion et d'attractivité majeurs à l'égard des clientèles nationale et internationale et contribuent au développement et au rayonnement des territoires dans lesquels ils se situent.

Le syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, déjà lauréat du label Grand Site de France, a été légitimé pour être le porteur d'une candidature à l'échelle de son territoire.

Le dossier « Grand Site Occitanie » propose un projet stratégique de développement touristique dans le cadre d'une approche transversale intégrant entre autres la culture, le patrimoine, l'environnement et répondant aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, français et internationaux.

La politique des « Grands Sites Occitanie » a pour objectifs :

- de favoriser le développement de l'activité au sein des territoires,
- de pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement,
- de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie en prenant appui sur les sites touristiques, naturels et culturels de forte notoriété, la promotion de la destination de la Région OCCITANIE/Pyrénées Méditerranée sur les marchés étrangers, français et de proximité,
- de développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie »,
- d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine,
- de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs,
- d'organiser une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement dans la valorisation des « Grands Sites Occitanie »
- d'inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie » de la région Occitanie,
- de favoriser l'appropriation du patrimoine des « Grands Sites Occitanie » par les habitants de la Région et les acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs de notre territoire régional.
- de préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.

La Commission Permanente de la Région Occitanie, en date du 16 février 2018, a retenu la candidature du projet « Aigues-Mortes-Camargue Gardoise- St Gilles ».

Afin de mettre en œuvre son projet stratégique, le portage du Grand Site d'Occitanie s'appuiera sur une gouvernance partagée, dans l'esprit de garantir le plus d'efficacité et de cohérence possible. Le porteur principal du contrat est le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise. Il sera accompagné par deux chefs de fils associés : le PETR Vidourle Camargue et l'Office de Tourisme d'Aigues-Mortes.

La gouvernance reposera sur :

Le Comité de Pilotage est composé des représentants des structures ci-dessous :

- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise
- PETR Vidourle Camargue,
- Commune d'Aigues-Mortes, de Saint-Gilles, du Grau-du-Roi, d'Airargues, Beauvoisin, Le Cailar, Saint-Laurent d'Aigouze, et Vauvert
- Etat
- Communautés des communes Petite Camargue, Terre de Camargue et communauté d'agglomération Nîmes Métropole
- Conservatoire du Littoral
- Centre des Monuments Nationaux
- Grands Domaines du Littoral
- Cie des Salins du Midi

Ce COPIL sera alimenté par les réflexions techniques menées dans le cadre du Comité technique (COTECH). Ce dernier sera composé des techniciens référents des structures composant le COPIL. Le COTECH aura pour mission d'apporter une aide technique aux travaux du COPIL, assurer la conduite des projets élaborés par le COPIL, rendre compte et communiquer sur la démarche, mais aussi et aura pour rôle de synthétiser les actions travaillées dans le cadre des commissions thématiques.

Un parlement citoyen, réuni une fois par an, aura pour objet de communiquer l'avancée des projets à un large panel de citoyens, de partenaires plus ou moins proches, et à la presse.

Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans.

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'autoriser le Président** du PETR à signer le contrat du Grand Site d'Occitanie AIGUES-MORTES-CAMARGUE GARDOISE-SAINT-GILLES
- **D'autoriser le Président** à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du Contrat AIGUES-MORTES-CAMARGUE GARDOISE-SAINT-GILLES

Résultat du vote :

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul